



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt et un** le **11 mars**, les membres du comité du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon, légalement convoqués, se sont réunis à Janzé, sous la Présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Président.

Date de la convocation : **09/02/2021**

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 23

Membres présents prenant part au vote :

Bretagne Porte de Loire Communauté : BRILLET Louis (Titulaire), DELEPINE Didier (Titulaire), DENIEL Roger (Titulaire), GUINARD Pierre (Titulaire), LEMOINE Gérard (Titulaire), LUNEL Jean-Claude (Titulaire), MINIER Vincent (Titulaire), ROUX Laurence (Titulaire), DEGREMONT Anaïs (Suppléant), DUDOUS Philippe (Suppléant), LEGAY Philippe (Suppléant)

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : DUCLOS Jean-Michel (Titulaire), MARGUIN Edith (Suppléante)

Roche aux Fées Communauté : HENRY Patrick (Titulaire), PILARD Gilbert (Titulaire), RESTIF Thierry (Titulaire), WINTER Eric (Titulaire), BOUDET Sébastien (Suppléant), BREAL Didier (Suppléant), MONNET Thérèse (Suppléante)

Vallons de Haute Bretagne Communauté : FONTAINE Sylvie (Titulaire), MOTEL Michèle (Suppléante)

Absents excusés :

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : PESLERBE Didier (Titulaire) donne pouvoir à DUCLOS Jean-Michel (Titulaire)

Absents :

Anjou Bleu Communauté : ROBERT Jacques (Titulaire)

Bretagne Porte de Loire Communauté : BRIZARD Philippe (Titulaire), GIMENO José-Camille (Titulaire), GUIVARC'H Ronan (Titulaire), LEBEAU Christine (Titulaire), LECLERC Jean-Yves (Titulaire), THOMAS Pierre (Titulaire)

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : CHOBLET Jean-Noël (Titulaire), CIVIALE Guillaume (Titulaire), COTTREL Eric (Titulaire), MALHERE Jean-Dominique (Titulaire)

Communauté de communes du Pays de Craon : BARBE Béatrice (Titulaire), GAUCHER Olivier (Titulaire), LEPICIER René-Marc (Titulaire), PENE Loïc (Titulaire), ROSSIGNOL Didier (Titulaire)

Roche aux Fées Communauté : CADO Yoann (Titulaire), CHERRUAULT Laurent (Titulaire), GUERMONPREZ Johann (Titulaire), METAIRIE Cyrille (Titulaire), MONNERIE Jean-Pierre (Titulaire), SOULAS Raymond (Titulaire)

Vitré Communauté : BIDAUX Jacques (Titulaire)

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DES 27 OCTOBRE 2020, 21 DÉCEMBRE 2020 ET 3 FÉVRIER 2021

Conformément à la délibérations N°2020-010 du 02/10/2020, le Président porte à la connaissance du comité syndical les décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées :

Décision du Président du 27/10/2020	
Référence	<p>Délibération n°2020-010 du 02/10/2020 portant délégation de pouvoir au Président pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents momentanément absents ; • recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. <p>Délibération n°2020-014 du 02/10/2020 autorisant le Président à recourir aux missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine en cas de besoin</p>
Motif de l'acte	CDD pour remplacement d'agents momentanément absents et pour accroissement temporaire d'activité via portage de contrat CDG35
Durée des contrats	1 an du 02/11/2020 au 31/10/2021
Candidat retenu	<ul style="list-style-type: none"> • Océane AGATOR (en remplacement de Camille MAY) pour remplacement d'agents momentanément absents : titulaire en 2016 d'un Master Patrimoine Naturel et Biodiversité à Rennes • Andréo SCHNEBELIN (en remplacement de Matthieu PECAHRD) pour accroissement temporaire d'activité : titulaire en 2020 d'un Master Gestion des Habitats et des Bassins Versant à Rennes

Décision du Président du 21/12/2020	
Référence	<p>Délibération n°2020-010 du 02/10/2020 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés dans la limite de 30 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget</p>
Motif de l'acte	<p>Marché passé selon une procédure adaptée relatif au suivi physico-chimique de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Semnon pour l'année 2021</p> <p>Montant total : 1 741,20 € HT soit 2 089,44 € TTC.</p>
Candidat retenu	Laboratoire CARSO CAE Rennes

Décision du Président du 03/02/2021	
Référence	Délibération n°2020-010 du 02/10/2020 portant délégation de pouvoir au Président pour recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
Motif de l'acte	CDD pour accroissement temporaire d'activité
Durée des contrats	12 semaines du 03/02/2021 au 30/04/2021
Candidat retenu	<ul style="list-style-type: none"> • Marion PELLEN : titulaire en 2016 d'un Master en sociologie spécialité politiques environnementales et pratiques sociales à Toulouse

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- prend acte des décisions du Président du 27 octobre 2020, 21 décembre 2020 et 3 février 2021.

N° 2021 – 002

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Introduction :

Le Syndicat Mixte du Bassin du Semnon a démarré en 2016 un nouveau contrat territorial pour une durée de 5 ans (2016-2020). Ce contrat vient poursuivre les actions menées lors d'un premier contrat qui couvrait la période 2008-2015.

En 2020, l'évaluation du contrat territorial 2016-2020 a été réalisée et nouvelle programmation pour la période 2021-2023 a été élaborée. Cette nouvelle programmation se décline en 3 volets :

- Un volet « Aménagement du territoire » ;
- Un volet « Pratiques et usages sur le territoire » ;
- Un volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » ;
- Un volet « Animation et gestion du contrat territorial ».

Effectif du Syndicat :

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Syndicat a su développer ses moyens humains pour initier et suivre les actions et les travaux sur son territoire. La première embauche en avril 2009 de l'animatrice-coordinatrice du Syndicat s'est poursuivie par l'embauche d'une technicienne de rivière en octobre 2010, d'une animatrice agricole en février 2012 et d'un second technicien de rivière en février 2018. Pour compléter cette équipe, une comptable est également présente au Syndicat à raison de 2,5h par semaine (en portage de contrat via le CDG35 depuis mars 2017).

En 2020, dernière année du Contrat Territorial de Bassin Versant 2016-2020, une chargée de mission évaluation / programmation a été recrutée en février afin de réaliser le bilan/évaluation du Contrat 2016-2020 et l'élaboration du futur Contrat 2021-2023.

Ainsi, pour 2021, les effectifs du Syndicat seront approximativement de 4,2 ETP (Equivalent Temps Plein) (cf. détails dans le tableau ci-dessous).

	2020	2021
Animatrice-coordinatrice	1 ETP	1 ETP
Chargés de mission milieux aquatiques	1,8 ETP (1 temps plein et 1 temps partiel 80%)	2 ETP (2 temps plein)
Animatrice agro-environnementale	0,95 ETP (Temps complet entre janvier et septembre - Reprise à temps partiel 80% à partir de septembre)	0,8 ETP
Chargé de mission évaluation	0,9 ETP (Temps complet de février à décembre)	0,3 ETP (Temps complet de janvier à fin avril)
Comptable (2,5h)	0,07 ETP	0,07 ETP
TOTAL	Environ 4,72 ETP	Environ 4,17 ETP

Dépenses :

A compter de 2021, les actions du Syndicat sont déterminées sur les années 2021 à 2023 dans le cadre du nouveau contrat de bassin versant 2021-2023.

Les dépenses concernent les actions définies dans les 4 volets du Contrat 2021-2023 :

- Volet « Aménagement du territoire » : travaux de restauration des écosystèmes aquatiques, travaux ponctuels sur les cours d'eau, mise en œuvre d'une stratégie foncière, ...
- Volet « Pratiques et usages sur le territoire » : actions en faveur des agriculteurs
- Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » : suivis, études, communication, sensibilisation, formation, ...
- Volet « Animation et gestion du contrat territorial » : animation du contrat (postes), gestion du contrat

En ce qui concerne la programmation 2021, il est prévu dans le contrat territorial 2021-2023 (hors maîtrises d'ouvrages associées agricoles et autres) des dépenses prévisionnelles estimées à :

- **644 500 €** pour les actions du volet « aménagement du territoire » ;
- **5 000 €** pour les actions du volet « Pratiques et usages sur le territoire » ;
- **85 300 €** pour les actions du volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » ;
- **272 000 €** pour les actions du volet « Animation et gestion du contrat territorial ».

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des dépenses réelles estimatives en fonctionnement et investissement pour l'année 2021 : il est ainsi détaillé les « restes à réaliser » (RAR) des années précédentes aussi bien pour le budget de fonctionnement que d'investissement ainsi que les trop-perçus de subventions reçus à reverser.

Ces restes à réaliser et ces trop-perçus à reverser sont repris et s'y ajoutent les dépenses relatives à la programmation 2021.

		DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
	Programmation 2021	322 300 €
	Autres dépenses 2021 (hors programmation 2021)	20 000 €
	Trop-perçus 2019	6 000 €
	RAR et trop-perçus 2020	22 800 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	371 100 €
INVESTISSEMENT		
	Programmation 2021	684 500 €
	Autres dépenses 2021 (hors programmation 2021)	2 000 €
	RAR 2019	22 073 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	708 573 €
	TOTAL	1 079 673 €

Recettes :

Les actions du Syndicat du Semnon sont financées par les cotisations de ses membres mais aussi par les subventions qu'il perçoit de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, Conseil départemental d'Ille et Vilaine).

1. L'autofinancement :

L'autofinancement est apporté par la cotisation des membres adhérents au Syndicat du Bassin Versant du Semnon

Depuis 2019, les membres du Syndicat sont :

- Bretagne Porte de Loire Communauté en Ille et Vilaine pour les communes de Bain de Bretagne, Crevin, Ercé en Lamée, La Bosse de Bretagne, La Couyère, Lalleu, La Noë Blanche, Le Sel de Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Saulnières, Teillay et Tresboeuf ;
- Roche aux Fées Communauté en Ille et Vilaine pour les communes de Chelun, Coesmes, Eancé, Forges la Forêt, Janzé, Le Theil de Bretagne, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte Colombe et Thourie ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté en Ille et Vilaine pour la commune de Bourg des Comptes ;
- Vitré Communauté en Ille et Vilaine pour la commune de Rannée ;
- Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval en Loire-Atlantique pour les communes de Fercé, Noyal sur Brutz, Rougé, Ruffigné, Soulvache et Villepôt ;
- Communauté de Communes du Pays de Craon en Mayenne pour les communes de Congrier, La Rouaudière, Saint Aignan sur Roë, Saint Erblon et Senonnes ;
- Anjou Bleu Communauté en Maine et Loire pour la commune d'Ombrée d'Anjou ;

Sur la base d'une cotisation à 2,75 € par habitant, l'autofinancement 2021 du Syndicat a ainsi été estimé à **110 229 €**.

2. Les subventions :

L'ensemble des actions portées par le Syndicat du Semnon sont financées par ses partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils Régionaux Bretagne et Pays de la Loire et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

En ce qui concerne la programmation 2021, il est prévu pour le contrat territorial des recettes réelles estimées à 836 740 € (hors maîtrises d'ouvrages associées).

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des recettes réelles aussi bien pour le budget de fonctionnement que d'investissement 2021. Il est ainsi détaillé les « restes à percevoir ».

Ces restes à percevoir sont repris et s'y ajoutent les recettes relatives à la programmation 2021.

	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
Programmation 2021	253 740 €
Autres recettes (hors programmation 2021)	21 000 €
Cotisations 2021	110 229 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	384 969 €
INVESTISSEMENT	
Programmation 2021	583 000 €
Restes à percevoir 2018	84 645 €
Restes à percevoir 2019	113 425 €
TOTAL INVESTISSEMENT	781 070 €
TOTAL	1 166 039

Bilan – Conclusion :

Au vu des dépenses et des recettes estimatives présentées précédemment, le bilan prévisionnel suivant peut être fait :

1. Le budget de fonctionnement :

Dépenses : 371 100 €

Recettes : 384 969 €

2. Le budget d'investissement :

Dépenses : 708 573 €

Recettes : 781 070 €

Ces montants prévisionnels affichent un solde positif de + 13 869 € en fonctionnement et + 72 497 € en investissement. Cependant, les dépenses d'investissements relatives aux travaux sur les milieux aquatiques menés par le Syndicat sont amorties et engendrent donc au niveau comptable des opérations d'ordre budgétaire qui créent des recettes en investissement mais des dépenses en fonctionnement. Ainsi, pour l'année 2021, les amortissements ont été estimés à **47 589 €**.

Afin d'atténuer les effets de la charge de ces amortissements sur la section de fonctionnement, il a été décidé d'amortir à compter de 2020 les subventions d'investissement perçues pour ces mêmes travaux. A l'inverse de l'amortissement des dépenses d'investissement, l'amortissement des subventions d'investissement engendre, également par opérations d'ordre budgétaire, des dépenses en investissement et des recettes en fonctionnement. Pour l'année 2021, l'amortissement des subventions a été estimé à **28 779 €**.

Il convient également de tenir compte du résultat de fin d'année pour chacune des sections. En section de fonctionnement, ce résultat au 31/12/2020 est déficitaire à hauteur de 62 865 €. Ce résultat de fin d'année en fonctionnement doit bien évidemment être corrigé du montant des subventions de fonctionnement restant à percevoir des années précédentes (soit 75 153 € : 519 € en 2017, 107 € en 2018, 20 268 € en 2019 et 54 259 € en 2020). Ainsi, après correction, ce résultat de fin d'année fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 12 288 €** (75 153 € - 62 865 €). En section d'investissement, **ce résultat au 31/12/2020 est déficitaire à hauteur de 20 621 €**.

Le tableau suivant reprend le bilan des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement en tenant compte des éléments cités précédemment :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	371 100 €	384 969 €
Amortissements des investissements	47 589 €	
Amortissement des subventions		28 779 €
Résultat au 31/12/2020		12 288 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	418 689 €	426 036 €

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	708 573 €	781 070 €
Amortissements des investissements		47 589 €
Amortissement des subventions	28 779 €	
Résultat au 31/12/2020	20 621 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	757 973 €	828 659 €

Ainsi, en section de fonctionnement, le solde positif n'est plus que de 7 347 € alors qu'en section d'investissement, il est de 70 686 €.

Ce bilan justifie l'augmentation des cotisations des EPCIs membres du Syndicat pour l'année 2021 dont le montant a été porté de 2,50 € à 2,75 € par habitant permettant d'augmenter de 10 021 € l'autofinancement du Syndicat et de pouvoir équilibrer raisonnablement la section de fonctionnement pour le budget 2021.

Enfin, pour 2021, comme pour les années précédentes, de nombreux travaux sont à nouveau programmés et ceux-ci engendreront d'importantes dépenses. Les demandes de solde des aides auprès des partenaires financiers du Syndicat du Semnon ne pouvant s'effectuer qu'après la fin des travaux (souvent en année n+1 par rapport à la programmation prévisionnelle), il sera proposé de renouveler la ligne de trésorerie dans le courant de l'année 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- prend acte des orientations budgétaires présentées pour l'année 2021.

N° 2021 – 003

VALIDATION DE LA PARTICIPATION DES EPCIs MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU SEMNON à compter de 2021

Au vu du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu d'augmenter les participations des EPCIs membres du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement.

Le Président propose donc d'augmenter à compter de l'année 2021 la participation des EPCIs membres du Syndicat et de la passer à 2,75 €/habitant (sur la base de la population DGF de l'année n-1 conformément aux statuts du Syndicat).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- décide de porter la participation des EPCIs membres du Syndicat à 2,75 €/habitant à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise le Président à émettre les titres correspondants.

N° 2021 – 004

VALIDATION du PROGRAMME d' ACTIONS et du PLAN de FINANCEMENT PRÉVISIONNELS 2021-2023 du CONTRAT TERRITORIAL de BASSIN VERSANT 2021-2023

Le projet de Contrat Territorial de Bassin Versant du Semnon 2021-2023 est présenté aux membres du comité syndical. Les enjeux, orientations stratégiques, objectifs et actions ainsi que la stratégie de priorisation des actions du Contrat ont été présentés.

M. le Président rappelle qu'afin de pouvoir bénéficier auprès des différents financeurs des subventions relatives aux actions du Contrat programmées sur la période 2021-2023, il y a lieu d'approuver en comité syndical le programme d'actions sur les 3 années du Contrat et son plan de financement prévisionnel présentés lors de cette séance.

M. le Président rappelle également que les actions programmées dans ce contrat :

- découlent des conclusions issues de l'évaluation du précédent Contrat 2016-2020, du diagnostic des cours d'eau réalisé en régie en 2020 par les chargés de mission milieux aquatiques du Syndicat du Semnon ainsi que des conclusions des études antérieures (2009 et 2015) préalables à la restauration des milieux aquatiques et des propositions faites par les maîtrises d'ouvrages agricoles associées à ce contrat ;
- ont été proposées dans le but de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et son **objectif d'atteinte du bon état écologique.**

Les actions proposées ont été déclinées en 4 volets :

- Volet « Aménagement du territoire » : travaux de restauration des écosystèmes aquatiques, travaux ponctuels sur les cours d'eau, mise en œuvre d'une stratégie foncière, ...
- Volet « Pratiques et usages sur le territoire » : actions en faveur des agriculteurs
- Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » : suivis, études, communication, sensibilisation, formation, ...
- Volet « Animation et gestion du contrat territorial » : animation du contrat (postes), gestion du contrat.

Le tableau suivant présente l'ensemble des enjeux, orientations stratégiques, objectifs, actions et la stratégie de priorisation du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 par volet.

Programme d'actions du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 (Hors Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées)

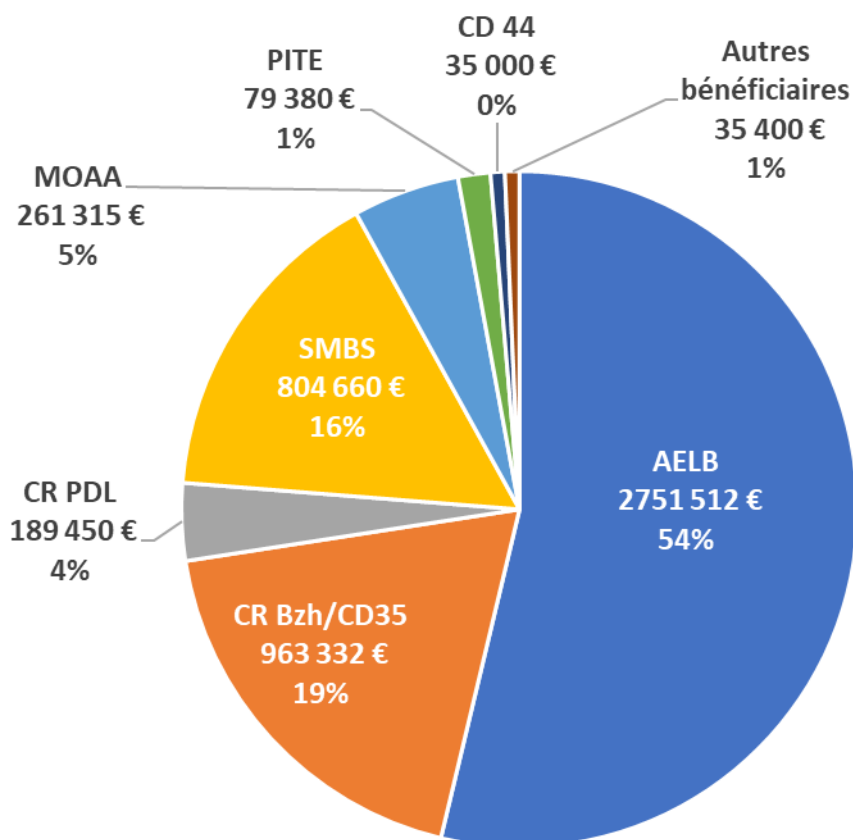
Finalité	Enjeux	Orientations stratégiques	Volets	Titre de l'action	Objectifs	ACTIONS	Priorisation	
Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	<p>Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat)</p> <p>Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...)</p> <p>Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant</p> <p>Déclisser les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux</p>	Aménagement du territoire	Restaurer les écosystèmes	<p>Stocker de l'eau dans le sol</p> <p>Réduire l'intensité des étiages /des crues</p> <p>Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau / Améliorer la qualité biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir des zones humides ☒ Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau ☒ Rehausser le niveau des nappes <p>Limiter les transferts de polluants et les ruissellements (érosion)</p>	<p align="center">Projets globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Restauration du lit des cours d'eau : retalutage, recharge granulométrique -Recréation de nouveaux lits : débusage de cours d'eau, remise dans le talweg, reméandrage -Réduction/suppression de drainages (enterrés ou à ciel ouvert) -Recréation de lits majeurs : déblais/remblais en fond de vallée 	ME prioritaires en Bretagne ME prioritaires en Pays de la Loire	
						<p>Restaurer/recréer du bocage (partie PDL) Plantation (prestations)</p>	Brutz, Semnon amont	
						Suivre le programme Breizh Bocage via les programmes des EPCI	BV Semnon	
				Lever un point de blocage	<p>Limiter l'impact d'un ouvrage/d'un usage/d'une installation sur les débits (enjeu quantité) et sur la qualité de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recréer une annexe hydraulique ou une zone tampon dans un secteur clé -Lever une problématique locale pour améliorer la qualité du milieu aquatique -Mettre en avant une action ou un site pilote -Débloquer un projet de restauration globale 	<ul style="list-style-type: none"> -Etude spécifique sur un ouvrage/une installation -Suppression ou aménagement d'obstacle à la continuité écologique -Suppression ou contournement de plan d'eau sur cours -Remblai (déblai/remblai) de plan d'eau sur lit majeur -Restauration ou création d'annexes hydrauliques -Restauration ou création de zones tampons 	ME prioritaires en Bretagne + Maigé et Semnon aval en 2021	
							Proposer et mettre en place un AFAFE	Semnon amont
							Acquisition foncière (plan d'eau, zone humide, terrain...)	ME prioritaires
				Pratiques et usages sur le territoire	<p>Adapter les usages aux enjeux qualité et quantité</p> <ul style="list-style-type: none"> •Inciter à l'optimisation de la fertilisation •Inciter les agriculteurs à évoluer dans leurs pratiques 	Réaliser des pré-diagnostic	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	
						Réaliser des DPR2		
						Financer des passages d'outils de désherbage mécanique		
			Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances	<p>Améliorer les connaissances en interne</p> <p>Mieux connaître le territoire et mieux le faire connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> -Apprécier des données d'évolution du bassin versant -Mobiliser des données à transmettre et valoriser <p>Apprécier l'évolution globale de l'état biologique et physico-chimique de l'eau sur le bassin versant</p> <p>Favoriser les retours d'expérience sur les actions menées à l'échelle du BV</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mesurer l'impact des projets menés sur la qualité et/ou la quantité d'eau -Apprécier le fonctionnement des hydrosystèmes du bassin versant -Appréhender les dysfonctionnements localement -Proposer des leviers d'actions 	<p align="center">Suivis</p> <p>Suivi de la morphologie des cours d'eau, des zones humides, du niveau des nappes/Suivis d'indicateurs biologiques</p> <p>Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau en complément des suivis réalisés par les partenaires</p> <p align="center">Etudes</p> <p>2ème partie de l'étude sur les plans d'eau : étude technico-sociale (recensement des modes d'alimentation/restitution en eau ; usages ; état de vétusté ; statut réglementaire ; analyse sociologique des propriétaires (attachement, usage, entretien, perspectives...))</p> <p>Etude de l'impact des plans d'eau sur source sur les débits et la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Partenariat, recherche 	ME prioritaires BV Semnon		
					-Matériels	Brutz ou Semnon amont		
					Etude des altérations hydrologiques en têtes de bassin versant (mieux comprendre les régimes intermittents)	Semnon amont		
					Etude autour de l'origine du développement de cyanobactéries du PE de Martigné-Fd	Semnon amont		
					Evaluation technique et financière à mi-parcours	Périmètre d'intervention du BV du Semnon		
					Etude bilan évaluation/programmation			
					Analyse territoriale			
					Diagnostic de cours d'eau, identification des zones de source	Semnon centre, La Couyère		
					Inventaires bocagers	Périmètre d'intervention du BV du Semnon		
					Inventaire des prélèvements anthropiques eau (à partir de 2024 en régie)			
					Mieux connaître les pratiques agricoles et l'évolution de l'occupation du sol du BV			
					Outils d'information/sensibilisation /communication			
					<ul style="list-style-type: none"> -Transmettre les résultats des actions, des études -Rédiger les rapports d'activité annuel -Rédiger des flashs et lettres agricoles -Rédiger des articles pour les bulletins communaux, la presse -Création de panneaux, parcours pédagogiques, plaquettes, support vidéo... -Réalisation d'un film de présentation du bassin versant (enjeux, actions...) -Mise à jour et suivi du site internet 	Périmètre d'intervention du BV du Semnon		
					Education/ formation			
Sensibiliser les scolaires (axée qualité et quantité)	Périmètre d'intervention du BV du Semnon hors Raf Co en Bzh							
Sensibiliser et former : économie d'eau, gestion des eaux pluviales, infiltration, érosion, Organiser et/ou participer à des événements de sensibilisation à l'environnement	Périmètre d'intervention du BV du Semnon							
Organiser des instances d'échanges thématiques/géographiques (multi acteurs)								
Animation et gestion du contrat territorial	<p>Promouvoir le contrat territorial comme outil de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaborer la programmation annuelle des actions -Préparer et suivre les demandes de subventions -Assurer le suivi administratif et financier du contrat de BV -Rédiger les documents administratifs et techniques des marchés publics -Rédiger les documents réglementaires (DIG, DLE, dossier de déclaration/autorisation, enquête publique) et s'assurer de leur instruction -Assurer la coordination entre le Syndicat, les partenaires techniques et financiers, MOA et EPCIs -Assurer la coordination des actions du contrat de BV et le suivi des prestataires -Rédiger et présenter le bilan annuel des actions inscrites dans le contrat de BV -Gestion de la structure et du personnel 		Périmètre d'intervention du BV du Semnon					
		<p align="center">Animation du contrat territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> -Animatrice coordinatrice de BV+Comptable -Chargé(e)s de mission Milieux aquatiques -Animateur Agroenvironnemental -Chargé(e) de mission bocage / ressources et usages -Stagiaires 						

M. le Président précise que ce programme d'actions sur 3 ans et son plan de financement prévisionnel ont été présentés et validés en comité de pilotage de programmation le 15 février 2021 en présence des partenaires techniques et financiers de ce Contrat Territorial 2021-2023.

Le montant prévisionnel total (actions + postes) du futur Contrat Territorial de Bassin Versant du Semnon sur la période 2021-2023 a été estimé à **5 120 049 € TTC** (cf. tableaux en annexe) dont :

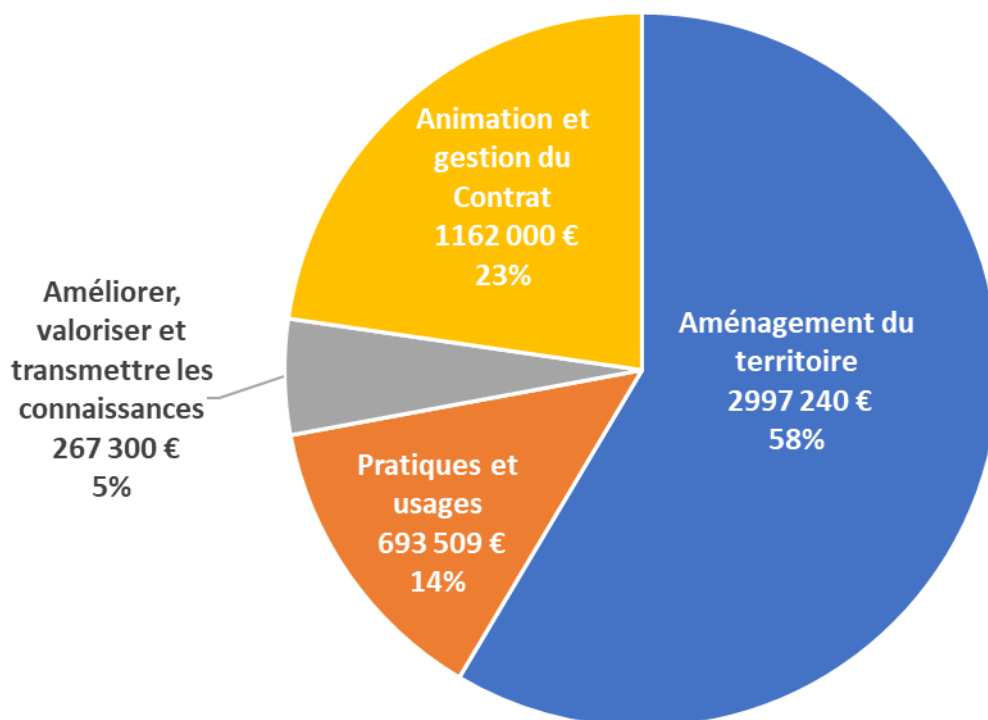
- 4 090 800 € sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Semnon autofinancés par le Syndicat du Semnon à hauteur de 804 660 € soit 19,7% et par les bénéficiaires de certaines actions (propriétaires de moulin) à hauteur de 35 400 € soit 1,5% ;
- 959 249 € sous maîtrise d'ouvrage agricole associée autofinancés par les maîtrises d'ouvrage agricoles associées du Contrat à hauteur de 261 315 € soit 27,2% ;
- 70 000 € sous autre maîtrise d'ouvrage associée autofinancés par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à hauteur de 35 000 € soit 50%.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du coût total prévisionnel du Contrat par financeur :



Répartition du montant du CTBV 2021-2023 par financeur

Sur les 5 120 049 € du Contrat de Bassin Versant, 2 997 240 € (soit 58,5%) sont dédiés au volet « Aménagement du territoire », 693 509 € (soit 13,5%) au volet « Pratiques et usages sur le territoire », 267 300 € (soit 5,2%) au volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » et 1 162 000 € (soit 22,7%) au volet « Animation et gestion du contrat territorial ». Le graphique ci-dessous présente la répartition du coût prévisionnel du Contrat par volet :



Répartition du montant du CTBV 2021-2023 par volet

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

1 – **de valider** le programme d'actions prévisionnel du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 : ensemble des actions des volets « Aménagement du territoire », « Pratiques et usages sur le territoire », « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » et « Animation et gestion du contrat territorial » ;

2 – **d'adopter** le financement prévisionnel du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 se décomposant comme suit :

	Taux	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Loire Bretagne	53,7%	2 751 512 €
Conseil Régional de Bretagne / Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18,8%	963 332 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	3,7%	189 450 €
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	0,7%	35 000 €
PITE	1,6%	79 380 €
Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	15,7%	804 660 €
Maîtrises d'ouvrage agricoles associées	5,1%	262 315 €
Bénéficiaires des actions	0,7%	35 400 €
TOTAL	100%	5 120 049 €

3 – **de donner tout pouvoir** à M. le Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce projet (demandes de subventions, marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux,...).

Annexe 1 : Programme d'actions du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 avec plan de financement (Hors Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées)

Finalité	Enjeux	Orientations stratégiques	Volets	Titre de l'action	Objectifs	ACTIONS	Priorisation	Qté prévisionnelle				Enveloppe prévisionnelle				Subv. AELB		Subv. CR Bzh / CD35		Subv. CR PDL		Autofinancement SMBS		Autofinancement MOA (hors MOAA) ou autres bénéficiaires					
								2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021-2023	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant			
								Projets globaux				Projets ponctuels																	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Se rapprocher du bon équilibre des masses d'eau</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat)</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Adopter le territoire au changement climatique (usage, pratique...)</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Décisionner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer et valoriser et transmettre les connaissances</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Restaurer les écosystèmes</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Stocker de l'eau dans le sol Réduire l'intensité des étiages /des crues Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau / Améliorer la qualité biologique - Reconquérir des zones humides - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau - Rehausser le niveau des nappes Limiter les transferts de polluants et les ruissellements (érosion) </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> - Restauration du lit des cours d'eau : retalutage, recharge granulométrique - Recréation de nouveaux lits : débousage de cours d'eau, remise dans le talweg, remède drage - Réduction/suppression de drainages (enterrés ou à ciel ouvert) - Recréation de lits majeurs : déblais/remblais en fond de vallée Restaurer/recréer du bocage (partie PDL) Planter (prestations) Suivre le programme Breizh Bocage via les programmes des EPCI </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> ME prioritaires en Bretagne ME prioritaires en Pays de la Loire Brutz, Semnon amont BV Semnon </p>	2	9	13	127 500,00 €	661 500,00 €	606 000,00 €	1 395 000,00 €	50%	697 500,00 €	30%	418 500,00 €	0%	0,00 €	20%	279 000,00 €	0%	0,00 €					
								3	3	4	105 000,00 €	133 500,00 €	219 000,00 €	457 500,00 €	50%	228 750,00 €	0%	0,00 €	30%	137 250,00 €	20%	91 500,00 €	0%	0,00 €					
								0	0	10 km	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation	Régie et/ou prestation		
								2	2	2	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
								<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Levier un point de bocage</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Limiter l'impact d'un ouvrage/d'un usage/d'une installation sur les débits (enjeu quantité) et sur la qualité de l'eau - Recréer une annexe hydraulique ou une zone tampon dans un secteur clé - Lever une problématique locale pour améliorer la qualité du milieu aquatique - Mettre en avant une action ou un site pilote - Débloquer un projet de restauration globale </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> - Etude spécifique sur un ouvrage/une installation - Suppression ou aménagement d'obstacle à la continuité écologique - Suppression ou contournement de plan d'eau sur cours - Remblai (déblai/remblai) de plan d'eau sur lit majeur - Restauration ou création d'annexes hydrauliques - Restauration ou création de zones tampons </p>	1 sur ME prioritaire (Semnon centre) + 4 sur Semnon aval et Maigé	5	5	402 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	602 000,00 €	50,0%	301 000,00 €	30,0%	180 600,00 €	0%	0,00 €	14,1%	85 000,00 €	5,9%	35 400,00 €		
											1 sur ME prioritaire (Brutz)	1	1	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	50,0%	25 000,00 €	0,0%	0,00 €	30%	15 000,00 €	20,0%	10 000,00 €	0,0%	0,00 €		
											1 sur ME prioritaire (Brutz) sous MO CD 44	0	0	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	50,0%	35 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	50,0%	35 000,00 €		
								<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Piloter une stratégie foncière</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Partager un projet commun d'aménagement - Préserver des zones stratégiques (zones tampons, zones humides) - Assurer une vigilance sur la transmission du parcellaire agricole - Limiter les transferts de polluants et les ruissellements (érosion) </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Proposer et mettre en place un AFAFE</p>	Semnon amont	0	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
											ME prioritaires	0	1 u	0	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	30%	9 000,00 €	0%	0,00 €	20%	6 000,00 €	0%	0,00 €	
								Sous total Volet Aménagement du territoire								714 500,00 €	945 000,00 €	1 045 000,00 €	2 704 500,00 €	50,0%	1 352 250,00 €	22,5%	608 100,00 €	6,7%	182 250,00 €	18,2%	491 500,00 €	2,6%	70 400,00 €
								<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Pratiques et usages sur le territoire</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Adapter les usages aux enjeux qualité et quantité Limiter l'utilisation des intrants et les transferts de nitrates, pesticides, macro-polluants vers les cours d'eau - Inciter à l'optimisation de la fertilisation - Inciter les agriculteurs à évoluer dans leurs pratiques </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Réaliser des pré-diagnostic Réaliser des DPR2 Financer des passages d'outils de désherbage mécanique </p>	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	15	20	20	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
											5	5	5	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	
											10 max	22	22	5 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	27 000,00 €	70%	18 900,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	8 100,00 €	0%	0,00 €		
								Sous total Volet Pratiques et usages sur le territoire								5 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	27 000,00 €	70,0%	18 900,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	8 100,00 €	0,0%	0,00 €		
								<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer les connaissances en interne</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Mieux connaître le territoire et mieux le faire connaître - Appréhender des données d'évolution du bassin versant - Mobiliser des données à transmettre et valoriser Appréhender l'évolution globale de l'état biologique et physico-chimique de l'eau sur le bassin versant Favoriser les retours d'expérience sur les actions menées à l'échelle du BV - Mesurer l'impact des projets menés sur la qualité et/ou la quantité d'eau - Appréhender le fonctionnement des hydrosystèmes du bassin versant - Appréhender les dysfonctionnements localement - Proposer des leviers d'actions </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Suivis - Suivi de la morphologie des cours d'eau, des zones humides, du niveau des nappes/Suivis d'indicateurs biologiques Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau en complément des suivis réalisés par les partenaires Etudes - 2ème partie de l'étude sur les plans d'eau : étude technico-sociale (recensement des modes d'alimentation/restitution en eau ; usages ; état de vétusté ; statut réglementaire ; analyse sociologique des propriétaires (attachement, usage, entretien, perspectives...) Etude de l'impact des plans d'eau sur source sur les débits et la qualité de l'eau : - Partenariat, recherche - Matériels Etude des altérations hydrologiques en têtes de bassin versant (mieux comprendre les régimes intermittents) Etude autour de l'origine du développement de cyanobactéries du PE de Martigné-Fd Evaluation technique et financière à mi-parcours Etude bilan évaluation/programmation Analyse territoriale Diagnostic de cours d'eau, identification des zones de source Inventaires bocagers Inventaire des prélèvements anthropiques eau (à partir de 2024 en régie) Mieux connaître les pratiques agricoles et l'évolution de l'occupation du sol du BV </p>	ME prioritaires	15 sites	25-30 sites	30-40 sites	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
											0	0	0	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	30%	3 000,00 €	0%	0,00 €	20%	2 000,00 €	0%	0,00 €		
											BV Semnon	1 u	1 u	1 u	6 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	46 000,00 €	50%	23 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	50%	23 000,00 €	0%	0,00 €	
											ME prioritaires	1 u	0	0	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	30%	12 000,00 €	0%	0,00 €	20%	8 000,00 €	0%	0,00 €	
											Brutz ou Semnon amont	0	1 u	0	0,00 €	Régie ? Partenariat (OFB/CRESEB...etc)	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
											0	1 u	0	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	30%	9 000,00 €	0%	0,00 €	20%	6 000,00 €	0%	0,00 €		
											Semnon amont	0	1	1	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
											Semnon amont	1 u	1 u	1 u	Cf. MOAA Régie	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	30%	15 000,00 €	0%	0,00 €	20%	10 000,00 €	0%	0,00 €	
											Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	0	1 u	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
											1 u	0	0	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €	16 300,00 €	70%	11 410,00 €	10%	1 630,00 €	0%	0,00 €	20%	3 260,00 €	0%	0,00 €		
											Semnon centre, La Couyère	20 km	20 km	40 km	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
											Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	1 u	1 u	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
								0	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €				
								1 u	1 u	1 u	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie				
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Améliorer les connaissances en externe, diffuser et valoriser</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Coordonner protection des milieux et développement du territoire Organiser une coopération technique et politique (élus/techniciens) Faire de l'enjeu « eau » un thème central et faire partager des objectifs communs Impliquer les acteurs du territoire Faciliter la montée en compétence des élus (formations, appuis...) S'assurer de la prise en compte de l'eau dans les projets concrets (valoriser et protéger) et dans les documents d'aménagement des territoires (PLU, SCOT, PCAET...) Développer une stratégie de communication (en termes de compétences et de contenu) </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> - Transmettre les résultats des actions, des études - Rédiger les rapports d'activité annuel - Rédiger des flashs et lettres agricoles - Rédiger des articles pour les bulletins communaux, la presse - Création de panneaux, parcours pédagogiques, plaquettes, support vidéo... - Réalisation d'un film de présentation du bassin versant (enjeux, actions...) - Mise à jour et suivi du site internet Education/formation Périmètre d'intervention du BV du Semnon hors Raf Co en Bzh Périmètre d'intervention du BV du Semnon en PDL Sensibiliser et former : économie d'eau, gestion des eaux pluviales, infiltration, érosion, Organiser et/ou participer à des événements de sensibilisation à l'environnement Organiser des instances d'échanges thématiques/géographiques (multi acteurs) </p>	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	1 u	1 u	1 u	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	60%	18 000,00 €	20%	6 000,00 €	0%	0,00 €	20%	6 000,00 €	0%	0,00 €									
			Périmètre d'intervention du BV du Semnon hors Raf Co en Bzh	8 classes	8 classes	8 classes	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	24 000,00 €	37,5%	9 000,00 €	20%	4 800,00 €	0%	0,00 €	42,5%	10 200,00 €	0%	0,00 €									
			Périmètre d'intervention du BV du Semnon en PDL	3 classes	3 classes	3 classes	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	80%	7 200,00 €	20%	1 800,00 €	0%	0,00 €									
			Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	1 u	2 u	0,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	60%	3 600,00 €	20%	1 200,00 €	0%	0,00 €	20%	1 200,00 €	0%	0,00 €									
1 u	1 u	1 u	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	60%	3 600,00 €	20%	1 200,00 €	0%	0,00 €	20%	1 200,00 €	0%	0,00 €													
2-3 u	2-3 u	2-3 u	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie											
Sous total Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances								85 300,00 €	80 000,00 €	102 000,00 €	267 300,00 €	50,0%	133 610,00 €	20,1%	53 830,00 €	2,7%	7 200,00 €	27,2%	72 660,00 €	0,0%	0,00 €								
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Animation et gestion du contrat territorial</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> Promouvoir le contrat territorial comme outil de territoire - Elaborer la programmation annuelle des actions - Préparer et suivre les demandes de subventions - Assurer le suivi administratif et financier du contrat de BV - Rédiger les documents administratifs et techniques des marchés publics - Rédiger les documents réglementaires (DIG, DLE, dossier de déclaration/autorisation, enquête publique) et s'assurer de leur instruction - Assurer la coordination entre le Syndicat, les partenaires techniques et financiers, MOA et EPCIs - Assurer la coordination des actions du contrat de BV et le suivi des prestataires - Rédiger et présenter le bilan annuel des actions inscrites dans le contrat de BV - Gestion de la structure et du personnel Animation du contrat territorial - Animatrice coordinatrice de BV+Comptable - Chargé(e) de mission Milieux aquatiques - Animateur Agroenvironnemental - Chargé(e) de mission bocage / ressources et usages - Stagiaires </p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> - Elaborer la programmation annuelle des actions - Préparer et suivre les demandes de subventions - Assurer le suivi administratif et financier du contrat de BV - Rédiger les documents administratifs et techniques des marchés publics - Rédiger les documents réglementaires (DIG, DLE, dossier de déclaration/autorisation, enquête publique) et s'assurer de leur instruction - Assurer la coordination entre le Syndicat, les partenaires techniques et financiers, MOA et EPCIs - Assurer la coordination des actions du contrat de BV et le suivi des prestataires - Rédiger et présenter le bilan annuel des actions inscrites dans le contrat de BV - Gestion de la structure et du personnel Animation du contrat territorial - Animatrice coordinatrice de BV+Comptable - Chargé(e) de mission Milieux aquatiques - Animateur Agroenvironnemental - Chargé(e) de mission bocage / ressources et usages - Stagiaires </p>	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	0	0	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	30%	6 000,00 €	0%	0,00 €	20%	4 000,00 €	0%	0,00 €									
			Frais enquête publique	1,07	1,07	1,07	72 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	222 000,00 €	60%	133 200,00 €	20%	44 400,00 €	0%	0,00 €	20%	44 400,00 €	0%	0,00 €									
			2	4	4	120 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	600 000,00 €	60%	360 000,00 €	20%	120 000,00 €	0%	0,00 €	20%	120 000,00 €	0%	0,00 €										
			1	1	1	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	180 000,00 €	60%	108 000,00 €	20%	36 000,00 €	0%	0,00 €	20%	36 000,00 €	0%	0,00 €										
			0	1	1	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	60%	72 000,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €										
0	3	2	0,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	60%	12 000,00 €	20%	4 000,00 €	0%	0,00 €	20%	4 000,00 €	0%	0,00 €													
Sous total Volet Gestion et suivi du contrat territorial								272 000,00 €	447 000,00 €	443 000,00 €	1 162 000,00 €	60%	695 200,00 €	20%	234 400,00 €	0%	0,00 €	20%	232 400,00 €	0%	0,00 €								
Total global								1 076 800,00 €	1 483 000,00 €	1 601 000,00 €																			

Annexe 2 : Programme d'actions du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 avec plan de financement porté par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées

Finalité	Enjeux	Orientations stratégiques	Volets	Objectifs	MOAA	ACTIONS	Priorisation	Type d'action	Qté prévisionnelle			Enveloppe prévisionnelle				Subv. AELB		Subv. CR Bzh		Subv. PITE		Autofinancement MOAA		
									2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021-2023	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
									2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021-2023	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Se rapprocher du bon état des masses d'eau Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaitre de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux Accompagner l'évolution des pratiques -fertilisation, prise en compte du sol, réflexion autour du système fourrager Accompagner la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires		Aménagement du territoire	Réduire l'érosion et les transferts	CRAB	Mettre en place un dispositif territorial transfert : - une animation forte sur le terrain afin de mobiliser les agriculteurs sur la question des transferts - la réalisation des DPR2 à l'échelle de la masse d'eau afin de proposer des travaux visant à réduire les risques de transfert	ME Semnon Amont	Etude	Animation + 90 diagnostics	Animation + 50 diagnostics	Animation	142 800 €	92 400 €	29 400 €	264 600 €	50%	132 300,00 €	0%	- €	30%	79 380,00 €	20%	52 920 €	
					Ter Qualitech	Réalisation de diagnostics de parcelles à risques de transfert	ME prioritaires sauf Semnon Amont	Individuelle	0	1	1	0 €	1 260 €	1 260 €	2 520 €	50%	1 260,00 €	20%	504,00 €	0%	- €	30%	756 €	
				IBB	-Identifier les acteurs économiques Bio du territoire - Identifier les besoins des acteurs économiques aval en débouchés Bio - Accompagner les demandes du territoire en matière de restauration collective - Proposer une porte ouverte d'un opérateur économique qui souhaite relocaliser sa production	Tout le BV	Collective	12	25	24	5 040 €	10 500 €	10 080 €	25 620 €	50%	12 810,00 €	20%	5 124,00 €	0%	- €	30%	7 686 €		
			Sous total Volet Aménagement du territoire									147 840,00 €	104 160,00 €	40 740,00 €	292 740,00 €	50,0%	146 370,00 €	1,9%	5 628,00 €	27,1%	79 380,00 €	21,0%	61 362 €	
			Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Adage	Pré-diagnostics et diagnostics globaux	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	0	4	4	0 €	5 040 €	5 040 €	10 080 €	70%	7 056,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 024 €	
						Suivi individuel des agriculteurs ayant réalisé un diagnostic		Individuelle	3	3	3	3 780,00 €	3 780,00 €	3 780,00 €	11 340 €	50%	5 670,00 €	20%	2 268,00 €	0%	- €	30%	3 402 €	
						Promotion des MAEC SPE		Collective	0	0	1	0 €	0 €	420 €	420 €	50%	210,00 €	20%	84,00 €	0%	- €	30%	126 €	
						Ferme ouverte pour mettre en avant les pratiques autonomes et économes		Collective	0	1	0	0 €	7 040 €	0 €	7 040 €	50%	3 520,00 €	20%	1 408,00 €	0%	- €	30%	2 112 €	
					Agrobio 35	Pré-diagnostic à la Bio	Tout le BV	Individuelle	10	10	10	56 700 €	56 700 €	56 700 €	170 100 €	70%	119 070,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	51 030 €	
						Transmission vers la Bio		Individuelle	2	2	2	1 680 €	1 680 €	1 680 €	5 040 €	70%	3 528,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 512 €	
						Suivi individuel passage Bio		Individuelle	10	10	10	5 850 €	5 850 €	5 850 €	17 550 €	50%	8 775,00 €	20%	3 510 €	0%	- €	30%	5 265 €	
						Ferme ouverte Bio		Collective	1	1	1	3 640 €	3 640 €	3 640 €	10 920 €	50%	5 460,00 €	20%	2 184 €	0%	- €	30%	3 276 €	
						Ambassadeur des changements de pratiques et de système		Collective	1	2	2	1 410 €	2 670 €	2 670 €	6 750 €	50%	3 375,00 €	20%	1 350 €	0%	- €	30%	2 025 €	
					CRAB	Diagnostic de faisabilité de conversion à la Bio	Tout le BV	Individuelle	3	5	5	3 780 €	6 300 €	6 300 €	16 380 €	70%	11 466,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	4 914 €	
				Suivi post conversion à la Bio			Individuelle	0	3	5	0 €	3 780 €	6 300 €	10 080 €	50%	5 040,00 €	20%	2 016 €	0%	- €	30%	3 024 €		
				Information sur le cahier des charges de la Bio			Collective	1	0	0	840 €	0 €	0 €	840 €	50%	420,00 €	20%	168 €	0%	- €	30%	252 €		
				Accompagner l'adaptation aux évolutions climatiques	Adage	Tout le BV	Collective	1	1	1	2 700 €	2 700 €	2 700 €	8 100 €	50%	4 050,00 €	20%	1 620 €	0%	- €	30%	2 430 €		
					Agrobio 35	Diagnostic changement de système climatique et agro écologique	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	1	2	2	1 290 €	2 550 €	2 550 €	6 390 €	70%	4 473,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 917,00 €	
					CRAB	Diagnostic Ecodo Agri		Individuelle	1	2	2	1 260 €	2 520 €	2 520 €	6 300 €	70%	4 410,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 890,00 €	
				Accompagner l'évolution des pratiques -fertilisation, prise en compte du sol, réflexion autour du système fourrager	Agrobio 35	Diagnostic Sol et Agronomie	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	0	0	10	0 €	0 €	10 200 €	10 200 €	70%	7 140,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 060,00 €	
						Rendez-vous techniques Bio		Collective	1	1	0	2 260 €	2 260 €	0 €	4 520 €	50%	2 260,00 €	20%	904,00 €	0%	- €	30%	1 356,00 €	
						Plate forme de démonstration		Collective	0	0	1	0 €	0 €	8 040 €	8 040 €	50%	4 020,00 €	20%	1 608,00 €	0%	- €	30%	2 412,00 €	
					CRAB	Diagnostic et valorisation de SOL AID	ME Semnon Amont		Individuelle	0	5	5	0 €	6 300 €	6 300 €	12 600 €	70%	8 820,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 780,00 €
						Diagnostics changement de pratiques	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1		Individuelle	5	5	5	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	70%	13 230,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	5 670,00 €
						Suivis individuels			Individuelle	12	15	15	15 120 €	18 900 €	18 900 €	52 920 €	50%	26 460,00 €	20%	10 584,00 €	0%	- €	30%	15 876,00 €
						Semis sous couvert précoce	ME prioritaires		Collective	0	1	1	0 €	7 140 €	7 140 €	14 280 €	50%	7 140,00 €	20%	2 856,00 €	0%	- €	30%	4 284,00 €
					Ter Qualitech	Diagnostics changement de pratiques	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1		Individuelle	5	4	4	6 300 €	5 040 €	5 040 €	16 380 €	70%	11 466,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	4 914,00 €
						Suivis individuels			Individuelle	0	5	10	0 €	6 300 €	12 600 €	18 900 €	50%	9 450,00 €	20%	3 780,00 €	0%	- €	30%	5 670,00 €
					FD Cuma Ile Armor	Réduire l'érosion grâce aux couverts végétaux précoces et aux TCS	Tout le BV	Collective	1	1	1	1 560 €	2 030 €	2 030 €	5 620 €	50%	2 810,00 €	20%	1 124,00 €	0%	- €	30%	1 686,00 €	
			Eilyps		Diagnostics individuels (fourrage ou sol)	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1		Individuelle	5	5	5	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	70%	13 230,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	5 670,00 €	
					Suivis individuels			Individuelle	5	5	5	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	50%	9 450,00 €	20%	3 780,00 €	0%	- €	30%	5 670,00 €	
			Deshyouest	Implantation de Luzernières à trèfle blanc	ME prioritaires principalement		Collective	50	45	45	15 000 €	13 500 €	13 500 €	42 000 €	50%	21 000,00 €	20%	8 400,00 €	0%	- €	30%	12 600,00 €		
			Ceta 35	Essai de suivi de prairies longue durée	Tout le BV	Collective	14	14	14	6 880 €	6 880 €	6 880 €	20 640 €	50%	10 320,00 €	20%	4 128,00 €	0%	- €	30%	6 192,00 €			
			Accompagner la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Agrobio 35	Désherbage mécanique du maïs	Tout le BV sauf ME Semnon Amont	Individuelle	12	12	12	11 660 €	11 660 €	11 660 €	34 980 €	70%	24 486,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	10 494,00 €		
				CRAB	Désherbage mécanique du maïs	ME Semnon Amont	Individuelle	10	10	10	11 130 €	11 130 €	11 130 €	33 390 €	70%	23 373,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	10 017,00 €		
				FD Cuma Ile Armor	Désherbage mécanique	Tout le BV	Collective	1	1	1	4 120 €	4 130 €	4 170 €	12 420 €	50%	6 210,00 €	20%	2 484,00 €	0%	- €	30%	3 726,00 €		
				Terrena	Implantation de plantes compagnes dans le Colza	ME prioritaires		Collective	1	0	0	5 040 €	0 €	0 €	5 040 €	50%	2 520,00 €	20%	1 008,00 €	0%	- €	30%	1 512,00 €	
					Allongement des rotations grâce à l'introduction de protéagineux			Collective	1	0	0	4 620 €	0 €	0 €	4 620 €	50%	2 310,00 €	20%	924,00 €	0%	- €	30%	1 386,00 €	
				Ceta 35	Travail sur les alternatives aux produits phytosanitaires	Tout le BV	Collective	13	13	13	8 643 €	8 643 €	8 643 €	25 929 €	50%	12 964,50 €	20%	5 185,80 €	0%	- €	30%	7 778,70 €		
			Sous total Volet Pratiques et usages sur le territoire									194 163,00 €	227 063,00 €	245 283,00 €	666 509,00 €	60,8%	405 182,50 €	9,2%	61 373,80 €	0,0%	0,00 €	30,0%	199 952,70 €	
			Total global									342 003,00 €	331 223,00 €	286 023,00 €	959 249,00 €	57,5%	551 552,50 €	7,0%	67 001,80 €	8,3%	79 380,00 €	27,2%	261 314,70 €	

N° 2021 – 005

VALIDATION du PROGRAMME d' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2021 du CONTRAT TERRITORIAL de BASSIN VERSANT 2021-2023 et de son PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2021

M. le Président rappelle que le Syndicat s'engage à compter de 2021 dans un nouveau programme d'actions pluriannuel pour la période 2021-2023 grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Conseils Régionaux Bretagne et Pays de la Loire et du Département d'Ille et Vilaine.

Il rappelle également qu'afin de pouvoir bénéficier auprès de ces différents financeurs des subventions relatives au programme d'actions 2021, il y a lieu d'approuver en comité syndical le programme définitif 2021 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 et son plan de financement prévisionnel présentés lors de cette séance.

Le programme d'actions a été établi dans le but de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et son **objectif d'atteinte du bon état écologique**.

Les actions proposées ont été déclinées en 4 volets :

- Volet « Aménagement du territoire » : travaux de restauration des écosystèmes aquatiques, travaux ponctuels sur les cours d'eau, mise en œuvre d'une stratégie foncière, ...
- Volet « Pratiques et usages sur le territoire » : actions en faveur des agriculteurs
- Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » : suivis, études, communication, sensibilisation, formation, ...
- Volet « Animation et gestion du contrat territorial » : animation du contrat (postes), gestion du contrat

Le montant total des actions a été estimé pour l'année 2021 à 1 418 803 (cf. tableaux en annexes) dont :

- 1 006 800 € sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Semnon autofinancés par le Syndicat du Semnon à hauteur de 170 060 € soit 16,9% et par les bénéficiaires de certaines actions (propriétaires de moulin) à hauteur de 35 400 € soit 3,5% ;
- 342 003 € sous maîtrise d'ouvrage agricole associée autofinancés par les maîtrises d'ouvrage agricoles associées du Contrat à hauteur de 86 935 € soit 25,8% ;
- 70 000 € sous autre maîtrise d'ouvrage associée autofinancés par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à hauteur de 35 000 € soit 50%.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

1 – **de valider** le programme d'actions définitif 2021 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 : ensemble des actions des volets « Aménagement du territoire », « Pratiques et usages sur le territoire », « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » et « Animation et gestion du contrat territorial » ;

2 – **d'adopter** le financement prévisionnel 2021 se décomposant comme suit et de solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernés les subventions correspondantes :

	Taux	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Loire Bretagne	53,5%	758 841 €
Conseil Régional de Bretagne / Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	17,7%	251 441 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	2,6%	36 900 €
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	2,5%	35 000 €
PITE	3%	42 840 €
Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	12%	170 060 €
Maîtrises d'ouvrage agricoles associées	6,2%	88 321 €
Bénéficiaires des actions	2,5%	35 400 €
TOTAL	100%	1 418 803 €

3 – **de donner tout pouvoir** à M. le Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce projet (demandes de subventions, marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, ...).

Annexe 1 : Programme d'actions 2021 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023 avec plan de financement (Hors Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées)

Finalité	Enjeu	Orientations stratégiques	Volets	Titre de l'action	Objectifs	ACTIONS	Priorisation	Quantité prévisionnelle 2021	Enveloppe prévisionnelle 2021	Subv. AELB		Subv. CR Bzh		Subv. CD35		Subv. CR PDL		Autofinancement SMBS		Autofinancement MOA (hors MOAA) ou autres bénéficiaires						
										Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant			
Améliorer et préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité	Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Aménagement du territoire	Restaurer les écosystèmes	Stockage de l'eau dans le sol Réduire l'intensité des étiages / des crues Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau / Améliorer la qualité biologique - Reconquérir des zones humides - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau - Rehausser le niveau des nappes - Limiter les transferts de polluants et les ruissellements (érosion)	Projets globaux		ME prioritaires en Bretagne	2	127 500,00 €	50%	63 750,00 €	30%	38 250,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	25 500,00 €	0%	0,00 €				
						ME prioritaires en Pays de la Loire	3	105 000,00 €	50%	52 500,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30%	31 500,00 €	20%	21 000,00 €	0%	0,00 €						
						Brutz, Semnon amont	0	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
						Plantation (prestations)	0	0,00 €	50%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €		
						Suivre le programme Breizh Bocage via les programmes des EPCI	BV Semnon	2	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
						Projets ponctuels		ME prioritaires en Bretagne + Maigé et Semnon aval en 2021	1 sur ME prioritaire (Semnon centre) + 4 sur Semnon aval et Maigé	402 000,00 €	50,0%	201 000,00 €	4,5%	18 000,00 €	25,5%	102 600,00 €	0%	0,00 €	11,2%	45 000,00 €	8,8%	35 400,00 €				
						ME prioritaires en Pays de la Loire	1 sur ME prioritaire (Brutz)	10 000,00 €	50,0%	5 000,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	30%	3 000,00 €	20,0%	2 000,00 €	0,0%	0,00 €						
						1 sur ME prioritaire (Brutz) sous MO CD 44	70 000,00 €	50,0%	35 000,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	50,0%	35 000,00 €							
						Semnon amont	0	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	
						ME prioritaires	0	0,00 €	50%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €						
			Sous total Volet Aménagement du territoire									714 500,00 €	50,0%	357 250,00 €	8%	56 250,00 €	14,4%	102 600,00 €	4,8%	34 500,00 €	13,1%	93 500,00 €	9,9%	70 400,00 €		
			Pratiques et usages sur le territoire	Adapter les usages aux enjeux qualité et quantité	Limiter l'utilisation des intrants et les transferts de nitrates, pesticides, macro-polluants vers les cours d'eau - Inciter à l'optimisation de la fertilisation - Inciter les agriculteurs à évoluer dans leurs pratiques	Réaliser des pré-diagnostic		70% ME prioritaires en année n	15	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Réaliser des DPR2	30% autres ME en année n+1	5	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie			
						Financer des passages d'outils de désherbage mécanique		12	5 000,00 €	70%	3 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	1 500,00 €	0%	0,00 €							
			Sous total Volet Pratiques et usages sur le territoire									5 000,00 €	0,0%	3 500,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	1 500,00 €	0,0%	0,00 €				
			Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances	Améliorer les connaissances en interne	Mieux connaître le territoire et mieux le faire connaître - Apprécier des données d'évolution du bassin versant - Mobiliser des données à transmettre et valoriser Appréhender l'évolution globale de l'état biologique et physico-chimique de l'eau sur le bassin versant Favoriser les retours d'expérience sur les actions menées à l'échelle du BV - Mesurer l'impact des projets menés sur la qualité et/ou la quantité d'eau - Appréhender le fonctionnement des hydrosystèmes du bassin versant - Appréhender les dysfonctionnements localement - Proposer des leviers d'actions	Suivis		ME prioritaires	15 sites	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Suivi de la morphologie des cours d'eau, des zones humides, du niveau des nappes/Suivis d'indicateurs biologiques	0	0,00 €	50%	0,00 €	30%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €						
						Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau en complément des suivis réalisés par les partenaires	BV Semnon	1 u	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	50%	3 000,00 €	0%	0,00 €							
						Etudes		ME prioritaires	1 u	40 000,00 €	50%	20 000,00 €	0%	0,00 €	30%	12 000,00 €	0%	0,00 €	20%	8 000,00 €	0%	0,00 €				
						Etude de l'impact des plans d'eau sur source sur les débits et la qualité de l'eau : - Partenariat, recherche	Brutz ou Semnon amont	0	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	
						- Matériels		0	0,00 €	50%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €					
						Etude des altérations hydrologiques en têtes de bassin versant (mieux comprendre les régimes intermittents)	Semnon amont	0	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Etude autour de l'origine du développement de cyanobactéries du PE de Martigné-Fd	Semnon amont	1 u	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	Cf. MOAA	
						Evaluation technique et financière à mi-parcours	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Etude bilan évaluation/programmation		1 u	16 300,00 €	70%	11 410,00 €	10%	1 630,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	3 260,00 €	0%	0,00 €					
						Analyse territoriale		Semnon centre, La Couyère	20 km	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	
						Inventaires bocagers	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	0	0,00 €	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Inventaire des prélèvements anthropiques eau (à partir de 2024 en régie)		0	0,00 €	50%	0,00 €	30%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €					
						Mieux connaître les pratiques agricoles et l'évolution de l'occupation du sol du BV		1 u	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie		
						Outils d'information/sensibilisation /communication		- Transmettre les résultats des actions, des études - Rédiger les rapports d'activité annuel - Rédiger des flashs et lettres agricoles - Rédiger des articles pour les bulletins communaux, la presse - Création de panneaux, parcours pédagogiques, plaquettes, support vidéo... - Réalisation d'un film de présentation du bassin versant (enjeux, actions...) - Mise à jour et suivi du site internet	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	1 u	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	2 000,00 €	0%	0,00 €			
			Education/formation		Sensibiliser les scolaires (axée qualité et quantité)	Périmètre d'intervention du BV du Semnon hors Raf Co en Bzh	8 classes	8 000,00 €	37,5%	3 000,00 €	20%	1 600,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	42,5%	3 400,00 €	0%	0,00 €						
						Périmètre d'intervention du BV du Semnon en PDL	3 classes	3 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	80%	2 400,00 €	20%	600,00 €	0%	0,00 €						
					Sensibiliser et former : économie d'eau, gestion des eaux pluviales, infiltration, érosion, Organiser et/ou participer à des événements de sensibilisation à l'environnement Organiser des instances d'échanges thématiques/géographiques (multi acteurs)	Périmètre d'intervention du BV du Semnon	1 u	2 000,00 €	60%	1 200,00 €	20%	400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	400,00 €	0%	0,00 €						
							2-3 u	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie					
			Sous total Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances									85 300,00 €	52,3%	44 610,00 €	7%	5 630,00 €	14,1%	12 000,00 €	2,8%	2 400,00 €	24,2%	20 660,00 €	0,0%	0,00 €		
Animation et gestion du contrat territorial	Promouvoir le contrat territorial comme outil de territoire	Elaborer la programmation annuelle des actions - Préparer et suivre les demandes de subventions - Assurer le suivi administratif et financier du contrat de BV - Rédiger les documents administratifs et techniques des marchés publics - Rédiger les documents réglementaires (DIG, DLE, dossier de déclaration/autorisation, enquête publique) et s'assurer de leur instruction - Assurer la coordination entre le Syndicat, les partenaires techniques et financiers, MOA et EPCIs - Assurer la coordination des actions du contrat de BV et le suivi des prestataires - Rédiger et présenter le bilan annuel des actions inscrites dans le contrat de BV - Gestion de la structure et du personnel	Périmètre d'intervention du BV du Semnon		Frais enquête publique	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	0%	0,00 €	30%	6 000,00 €	0%	0,00 €	20%	4 000,00 €	0%	0,00 €								
			1,07	72 000,00 €	60%	43 200,00 €	20%	14 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	14 400,00 €	0%	0,00 €										
			2	120 000,00 €	60%	72 000,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	24 000,00 €	0%	0,00 €										
			1	60 000,00 €	60%	36 000,00 €	20%	12 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	12 000,00 €	0%	0,00 €										
			0	0,00 €	60%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €										
			0	0,00 €	60%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €										
			0	0,00 €	60%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	0,00 €										
Sous total volet Gestion et suivi du contrat territorial									272 000,00 €	59,3%	161 200,00 €	18,5%	50 400,00 €	2%	6 000,00 €	0%	20,00 €	54 400,00 €	0%	0,00 €						
Total global									1 076 800,00 €	52,6%	566 560,00 €	10,4%	112 280,00 €	11,2%	120 600,00 €	3,4%	36 900,00 €	15,8%	170 060,00 €	6,5%	70 400,00 €					

Annexe 2 : Programme d'actions 2021 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023

Finalité	Enjeux	Orientations stratégiques	Volets	Objectifs	MOAA	ACTIONS	Priorisation	Type d'action	Qté prévisionnelle	Enveloppe prévisionnelle	Subv. AELB		Subv. CR Bzh		Subv. PITE		Autofinancemnt MOAA																																																					
									2021	2021	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant																																																				
Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Aménagement du territoire	Réduire l'érosion et les transferts	CRAB	Mettre en place un dispositif territorial transfert : - une animation forte sur le terrain afin de mobiliser les agriculteurs sur la question des transferts - la réalisation des DPR2 à l'échelle de la masse d'eau afin de proposer des travaux visant à réduire les risques de transfert	ME Semnon Amont	Etude	Animation + 90 diagnostics	142 800 €	50%	71 400,00 €	0%	- €	30%	42 840,00 €	20%	28 560 €																																																				
					Ter Qualitechs	Réalisation de diagnostics de parcelles à risques de transfert	ME prioritaires sauf Semnon Amont	Individuelle	0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	0 €																																																				
				IBB	- Identifier les acteurs économiques Bio du territoire - Identifier les besoins des acteurs économiques aval en débouchés Bio - Accompagner les demandes du territoire en matière de restauration collective - Proposer une porte ouverte d'un opérateur économique qui souhaite relocaliser sa production	Tout le BV	Collective	12	5 040 €	50%	2 520,00 €	20%	1 008,00 €	0%	- €	30%	1 512 €																																																					
			Sous total Volet Aménagement du territoire									147 840,00 €	50,0%	73 920,00 €	0,7%	1 008,00 €	29,0%	42 840,00 €	20,3%	30 072 €																																																		
			Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Adage	Pré-diagnostic et diagnostics globaux	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	0	0 €	70%	0,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	0 €																																																	
									Suivi individuel des agriculteurs ayant réalisé un diagnostic			3	3 780 €	50%	1 890,00 €	20%	756,00 €	0%	- €	30%	1 134 €																																																	
									Promotion des MAEC SPE		Collective	0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	0 €																																																	
									Ferme ouverte pour mettre en avant les pratiques autonomes et économes			Tout le BV	0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	0 €																																																
								Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Agrobio 35	Pré-diagnostic à la Bio	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	10	56 700 €	70%	39 690 €	0%	- €	0%	- €	30%	17 010 €																																												
														Transmission vers la Bio			Tout le BV	2	1 680 €	70%	1 176 €	0%	- €	0%	- €	30%	504 €																																											
														Suivi individuel passage Bio			Tout le BV	10	5 850 €	50%	2 925 €	20%	1 170 €	0%	- €	30%	1 755 €																																											
														Ferme ouverte Bio		Collective	1	3 640 €	50%	1 820 €	20%	728 €	0%	- €	30%	1 092 €																																												
														Ambassadeur des changements de pratiques et de système			Tout le BV	1	1 410 €	50%	705 €	20%	282 €	0%	- €	30%	423 €																																											
													Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	CRAB	Diagnostic de faisabilité de conversion à la Bio	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	3	3 780 €	70%	2 646 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 134 €																																							
																			Suivi post conversion à la Bio			Tout le BV	0	0 €	50%	0 €	20%	0 €	0%	- €	30%	0 €																																						
																			Information sur le cahier des charges de la Bio			Tout le BV	1	840 €	50%	420 €	20%	168 €	0%	- €	30%	252 €																																						
																		Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Adage	Conférence technique	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Collective	1	2 700 €	50%	1 350 €	20%	540 €	0%	- €	30%	810 €																																		
																								Agrobio 35			Diagnostic changement de système climatique et agro écologique	1	1 290 €	70%	903,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	387,00 €																																	
																								CRAB			Diagnostic Ecodo Agri	1	1 260 €	70%	882,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	378,00 €																																	
																							Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Agrobio 35	Diagnostic Sol et Agronomie	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	0	0 €	70%	0,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	- €																													
																													Rendez-vous techniques Bio			Collective	1	2 260 €	50%	1 130,00 €	20%	452,00 €	0%	- €	30%	678,00 €																												
																													Plate forme de démonstration				Tout le BV	0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	- €																											
																												Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	CRAB	Diagnostic et valorisation de SOL AID	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	0	0 €	70%	0,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	- €																								
																																		Diagnostics changement de pratiques			5	6 300 €	70%	4 410,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 890,00 €																								
																																		Suivis individuels			12	15 120 €	50%	7 560,00 €	20%	3 024,00 €	0%	- €	30%	4 536,00 €																								
																																		Semis sous couvert précoce			ME prioritaires	0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	- €																							
																																	Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Ter Qualitechs	Diagnostics changement de pratiques	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	5	6 300 €	70%	4 410,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 890,00 €																			
																																							Suivis individuels			0	0 €	50%	0,00 €	20%	0,00 €	0%	- €	30%	- €																			
																																						Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	FD Cuma Ile Armor	Réduire l'érosion grâce aux couverts végétaux précoces et aux TCS	Tout le BV	Collective	1	1 560 €	50%	780,00 €	20%	312,00 €	0%	- €	30%	468,00 €														
																																											Eilyps	Diagnostics individuels (fourrage ou sol)	70% ME prioritaires en année n 30% autres ME en année n+1	Individuelle	5	6 300 €	70%	4 410,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	1 890,00 €														
																																												Suivis individuels			5	6 300 €	50%	3 150,00 €	20%	1 260,00 €	0%	- €	30%	1 890,00 €														
																																											Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner les changements de systèmes	Deshyouest	Implantation de Luzernières à trèfle blanc	ME prioritaires principalement	Collective	50	15 000 €	50%	7 500,00 €	20%	3 000,00 €	0%	- €	30%	4 500,00 €									
																																																	Ceta 35	Essai de suivi de prairies longue durées	Tout le BV	Collective	14	6 880 €	50%	3 440,00 €	20%	1 376,00 €	0%	- €	30%	2 064,00 €								
																																																Se rapprocher du bon état des masses d'eau	Améliorer et préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité	Stopper les dégradations et veiller au respect de la réglementation (par l'appui des services de l'Etat) Adapter le territoire au changement climatique (usage, pratique...) Connaître de manière approfondie le fonctionnement du bassin versant Décloisonner les thématiques et favoriser une réflexion à l'échelle de projets globaux	Pratiques et usages sur le territoire	Accompagner la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Agrobio 35	Désherbage mécanique du maïs	Tout le BV sauf ME Semnon Amont	Individuelle	12	11 660 €	70%	8 162,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 498,00 €				
																																																					CRAB	Désherbage mécanique du maïs	ME Semnon Amont	Individuelle	10	11 130 €	70%	7 791,00 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 339,00 €				
																																																					FD Cuma Ile Armor	Désherbage mécanique	Tout le BV	Collective	1	4 120 €	50%	2 060,00 €	20%	824,00 €	0%	- €	30%	1 236,00 €				
																																																					Terrena	Implantation de plantes compagnes dans le Colza	ME prioritaires	Collective	1	5 040 €	50%	2 520,00 €	20%	1 008,00 €	0%	- €	30%	1 512,00 €				
																																																						Allongement des rotation grâce à l'introduction de protéagineux			1	4 620 €	50%	2 310,00 €	20%	924,00 €	0%	- €	30%	1 386,00 €				
																																																					Ceta 35	Travail sur les alternatives aux produits phytosanitaires	Tout le BV	Collective	13	8 643 €	50%	4 321,50 €	20%	1 728,60 €	0%	- €	30%	2 592,90 €				
																																																					Sous total Volet Pratiques et usages sur le territoire									194 163,00 €	61,0%	118 361,50 €	9,0%	17 552,60 €	0,0%	0,00 €	30,0%	58 248,90 €
																																																					Total global									342 003,00 €	56,2%	192 281,50 €	5,4%	18 560,60 €	12,5%	42 840,00 €	25,8%	88 320,90 €

RÉORGANISATION du VOLET GESTION des MILIEUX AQUATIQUES de la COMPÉTENCE GEMA et des COMPÉTENCES ASSOCIÉES (RUISSELLEMENT, POLLUTIONS DIFFUSES et BOCAGE) sur l'AMONT de la VILAINE

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et de compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine s'est initiée en 2019. En février 2020, les EPCI concernés se sont prononcés favorablement à un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest et plusieurs démarches se sont engagées avec une perspective de mise en place des unités en 2021.

Le second tour des municipales a eu lieu le 28 juin 2020 et les Conseils Communautaires ont pu s'installer. Ainsi, un premier temps d'échange a été organisé le 24 juillet sur chaque unité avec les nouveaux présidents des EPCI et les vice-présidents GEMAPI, ainsi que les délégués EPTB. L'objectif était notamment de partager la réflexion en cours, l'état de nos masses d'eau, l'ambition à atteindre et les premiers scénarios de gouvernance. De nouvelles rencontres sous le même format ont eu lieu les 3 et 4 septembre sur chaque unité. L'objectif était de préparer la première Conférence des Présidents et de s'accorder sur ce que pourrait être demain la gouvernance sur les unités.

La Conférence des Présidents s'est installée le 29 septembre 2020 en présence de Mme la Préfète d'Ille et Vilaine et des services de la Préfecture, des Président(e)s de l'EPTB et des EPCI de l'amont de la Vilaine concernés et adhérents à l'EPTB, des Vice-Présidents de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine, des Directeurs de l'Agence de l'Eau délégation Armorique et de la DDTM d'Ille et Vilaine.

Lieu du débat des orientations stratégiques pour piloter l'action sur ce territoire amont de la Vilaine et pour assurer la cohérence entre les 2 unités, cette conférence sera présidée par les Présidents des comités territoriaux des 2 unités Ouest et Est de l'amont de la Vilaine.

Le constat partagé est que l'eau est un des enjeux majeurs pour pouvoir se développer demain. L'état des masses d'eau est fortement dégradé sur le territoire amont de la Vilaine puisqu'aucune masse d'eau cours d'eau n'est en bon état. Ainsi, afin de répondre à ces forts enjeux, les principales décisions issues de cette conférence sont les suivantes :

- une organisation robuste de ces compétences à construire au sein des deux unités Est et Ouest de l'EPTB Vilaine ;
- une clé de financement de 70% population / 30% superficie dans un principe de solidarité ;
- une montée de l'ambition avec un objectif égal à celui du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne : un engagement financier de 15,5 M€/an d'actions (5 M€ sur l'unité Ouest et 10,5 M€ sur l'unité Est) pour les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées (bocage, ruissellement, pollutions diffuses) pour atteindre à l'horizon 2027, 21% des masses d'eau cours d'eau en bon état et une amélioration des paramètres d'état pour les autres masses d'eau qui nécessiteront de poursuivre les actions ;
- un appui technique et politique des services de l'Etat dans la mise en place de cette organisation. Il a été demandé à la Préfecture de faire remonter les « blocages » liés à l'obligation de financer le transfert des compétences sur des fonds de fonctionnement et non d'investissement ;
- un appui financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de l'objectif du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire Bretagne ;

- un appui du département d'Ille et Vilaine en termes financier, d'ingénierie mais également de mises à disposition d'outils fonciers ;
- une délibération de principe des EPCI fin 2020 sur l'intention de transfert et la dissolution des Syndicats de bassin versants fin 2021 ;
- la mise en place des comités territoriaux Est et Ouest suite à l'installation du Comité Syndical de l'EPTB du 06/11/20. Ces comités territoriaux devraient fonctionner suivant les schémas de gouvernance et avec la répartition des sièges indiqués ci-dessous. Il a été acté que la définition de la composition des autres instances (comité de pilotage, comité technique, commissions géographiques ou techniques, ...), le lien avec les instances des EPCI et de l'EPTB ainsi qu'avec les élus communaux serait de la responsabilité du Comité Territorial. Le rôle central des élus communaux et la nécessaire proximité au terrain est partagée par tous ;
- la mise en place d'une réponse territorialisée assurant de la proximité aux équipes techniques et de la lisibilité ;
- de prendre acte de laisser le choix d'instaurer ou pas la taxe GEMAPI à chaque EPCI ;
- un planning prévisionnel (acté avant le confinement du mois de Novembre) présenté ci-dessous ;
- Au cours d'une réunion technique avec les services de l'Etat des départements d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique le 23 novembre 2020, les différentes options sur les processus juridiques de transfert ont été exposées :
 - la procédure de droit commun issue de l'article L5211-18 du CGCT et suivants ;
 - la procédure de transfert d'un syndicat à un autre syndicat issu de l'article L5711-4 du CGCT.

La procédure de droit commun implique un retrait des EPCI membre des syndicats de Bassin Versant et un accord du Comité Syndical du Syndicat de Bassin Versant, avant un transfert des compétences GEMA et associées à l'EPTB Vilaine. Dans l'hypothèse où ce retrait n'est pas accepté par le Syndicat, c'est la procédure de l'article L5211-19 du CGCT qui s'applique avec une intervention du représentant de l'Etat. Cette procédure nécessite des délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI et des Syndicats sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers et du personnel puis des délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI et de l'EPTB Vilaine sur les compétences transférées et les conditions de ce transfert. Cette procédure nécessite plus de temps et un processus de transfert financier, patrimoniale et du personnel plus complexe.

La procédure de transfert d'un syndicat à un autre syndicat permet à un Syndicat de transférer toutes ses compétences à un autre Syndicat, et d'adhérer et de se dissoudre concomitamment. Les EPCI membre du Syndicat dissous le remplacent en lieu et place dans le nouveau Syndicat. Cette procédure emporte un transfert de droit de toutes les compétences des Syndicats de bassin versant et un transfert financier et patrimoniale automatique vers le nouveau Syndicat : le nouveau Syndicat le remplace dans ses droits et obligations. Cette procédure est moins complexe concernant les délais mais nécessite tout de même une saisie des CDCI d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique. Si certains EPCI membres du syndicat de bassin versant ne souhaitaient pas adhérer à l'EPTB Vilaine, ils pourraient demander leur retrait du syndicat de bassin versant avant la délibération du syndicat décidant le transfert des compétences à l'EPTB Vilaine et sa dissolution au 1^{er} janvier 2022.

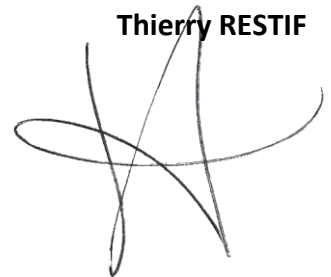
Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

1. d'approuver le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) quelle que soit la procédure de transfert choisie par les EPCI vers l'EPTB Vilaine avec la création de deux unités de gestion Est et Ouest au sein de cet établissement au 01/01/22 ;
2. de solliciter les EPCI membres du Syndicat du Bassin du Semnon sur le choix de la procédure de transfert choisie ;
3. de participer à l'organisation de la reprise des activités du Syndicat du Bassin du Semnon au sein des unités Est et Ouest de l'EPTB et organiser les modalités de dissolution du Syndicat au 31/12/2021 ;
4. de solliciter l'EPTB pour participer aux réunions d'information sur les études et actions nécessaires au transfert et à la localisation des agents des Syndicats de bassins versants au sein de l'EPTB ; actions menées avec l'aide du centre de gestion d'Ille et Vilaine de la fonction publique territoriale ;
5. d'accepter qu'un contrat unique soit travaillé dès 2021 à l'échelle de l'unité Est avec l'EPTB Vilaine pour sa mise en œuvre opérationnelle en 2022 sous l'égide du Comité Territorial Est à blanc.

Pour extrait conforme,
Le Président

Thierry RESTIF



DÉBAT / DISCUSSIONS

Orientations budgétaires et cotisations des EPCI :

M. Lemoine s'étonne du décalage important entre les demandes de subventions et leur perception et demande pourquoi il reste encore des subventions à percevoir des années 2017-2018 et 2019 en fonctionnement ?

Sophie Duchange explique que le Syndicat du Semnon a également un contrat spécifique avec la Région Pays de la Loire et que dans le cadre de ce contrat qui courrait sur 3 ans (2017 à 2019), les subventions, au vu de leur montant peu élevé (subventions proratisées à la superficie de la Région Pays de la Loire sur le bassin versant du Semnon), étaient demandées pour les 3 années du contrat qui s'est terminé fin 2019. C'est pourquoi il reste encore de petits montants à percevoir relatifs à ce contrat.

M. Boudet demande quel était le montant de la cotisation des EPCI précédemment ?

Sophie Duchange lui répond que le montant était de 2,50 € en 2020 et de 2 € avant 2020.

M. Restif explique que l'augmentation est liée à la montée d'ambition dans le cadre du nouveau contrat 2021-2023. Il rappelle également qu'à partir de 2022, il y aura un contrat unique sur la future unité Est avec la volonté affichée d'augmenter encore en ambition. L'année 2021 est une année de transition entre l'ancien contrat et le futur contrat unique. Des besoins en moyens humains supplémentaires vont être nécessaires ce qui va impacter financièrement les EPCI qui financent la GEMA. C'est une première étape vers l'augmentation des cotisations à venir car malgré la solidarité financière rural / urbain qui s'appliquera dans la future unité, les moyens à mettre en œuvre seront conséquents.

M. Minier rappelle la clé de répartition 70% population et 30% surface qui sera mise en œuvre dans la future unité et qui permettra de mettre plus à contribution les territoires les plus peuplés. Le bureau du Syndicat du Semnon a proposé une cotisation à 2,75 € pour ne pas présenter un budget déficitaire, ni trop excédentaire. Il faut s'attendre à une augmentation des cotisations, les masses d'eau ne pourront pas passer en bon état sans augmentation et le financement des EPCI devra suivre.

M. Restif précise que les travaux milieux aquatiques vont démarrer à l'été et qu'il y a une intention d'embaucher dès 2022 des techniciens pour répondre à l'ambition de travaux plus importante notamment. Il ajoute que cette question de l'ambition engendre des débats dans les EPCI et notamment en ce qui concerne l'instauration de la taxe GEMAPI.

M. Henry rappelle l'engagement de la France vis-à-vis de l'Europe. La première échéance pour l'atteinte du bon état était 2015 puis reculée à 2021 et 2027 alors que l'état de nos masses d'eau continue de se dégrader. Pour réaliser des changements significatifs d'ici 2027, cela va être très difficile mais il faut montrer notre volonté d'aller dans le bon sens.

M. Restif invite les délégués à se rapprocher des vice-présidents environnement des EPCI pour connaître les engagements.

Sophie Duchange ajoute que théoriquement, conformément au programme 2021 du Semnon, il faudrait passer les cotisations à environ 4 euros par habitant. Les réserves financières du Syndicat du Semnon, dues au fait que tout n'est pas dépensé chaque année, permettent de limiter l'augmentation des cotisations à 2,75 € par habitant en 2021.

M. Boudet demande pourquoi tout n'a pas été dépensé.

Sophie Duchange explique que chaque année l'ensemble des montants inscrits au budget ne sont pas dépensés dans leur totalité en raison principalement de la difficulté à faire accepter les travaux mais aussi, selon les années, à la différence entre les montants prévisionnels des travaux et les montants des marchés signés. Elle rappelle que l'ensemble des actions du Syndicat se font sur la base du volontariat. Elle ajoute que cela peut également être dû aux conditions météorologiques, comme par exemple le suivi de la qualité de l'eau en campagne pluie qui n'est

pas réalisé dans sa globalité, mais aussi au fait que les postes sont budgétés à 100% alors que certains agents travaillent à 80%.

Programme d'actions du Contrat Territorial de Bassin Versant 2021-2023

Un élu demande ce que l'on entend par parcelle à risque et si des diagnostics de parcelles à risque (DPR2) sont déjà prévus chez des agriculteurs ?

Alice Chatel explique qu'une parcelle dite « à risque » est une parcelle qui présente des risques d'érosion et de transfert des polluants (nitrates, produits phytosanitaires, ...) vers le réseau hydrographique. Pour diminuer ce risque, cela nécessite, par exemple, de modifier les entrées de champs, planter des haies, ... Elle ajoute que pour 2021, il y a 4 agriculteurs qui souhaitent déjà réaliser un diagnostic de parcelles chez eux. Elle rappelle que, comme toutes les autres actions du Syndicat, cela se fait sur la base du volontariat.

M. Minier précise que l'enjeu de la sensibilisation est de favoriser l'acceptation. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier l'appui que les élus peuvent apporter aux agents du Syndicat, ils peuvent venir appuyer la démarche.

Mme Motel demande si les communes sont informées lorsque le Syndicat intervient quelque part. Elle ajoute que plus on est nombreux à être au courant, plus l'info circule

Sophie Duchange répond que ce n'est pas forcément le cas mais qu'effectivement cela pourrait l'être.

M. Minier confirme que c'est important de valoriser les réussites et les agriculteurs volontaires et de mettre la municipalité dans la boucle.

Un élu demande si lorsque l'on parle de nombre de DPR2, on parle de nombre de parcelles ? Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de parler en termes de surface.

Sophie Duchange précise que le nombre correspond au nombre d'exploitations et non pas de parcelles. Lors de la réalisation d'un DPR2, toutes les parcelles de l'exploitation sont diagnostiquées.

M. Henry fait le lien avec l'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) et insiste sur son intérêt et notamment le fait de regrouper les terres autour du siège d'exploitation. En effet, si les parcelles sont vraiment excentrées, ce n'est pas facile d'exploiter l'herbe.

M. Restif ajoute qu'il y a également un intérêt économique pour les agriculteurs de faire des échanges parcellaires. Il faut profiter de cet aménagement foncier pour faire des travaux de restauration conséquents.

S'agissant du schéma relatif au projet global, M. Lemoine exprime que cela n'est pas simple de travailler sur le drainage.

M. Restif répond que la question n'est pas de supprimer tous les drains mais que, par exemple, s'il y a possibilité de restaurer une zone humide, cela peut être pertinent. Il ajoute que ces travaux peuvent par exemple s'envisager sur les zones prioritaires (comme les têtes de bassin versant).

Sophie Duchange insiste sur le fait que le projet présenté par Marion est le schéma idéal, on sait très bien que ce n'est pas forcément faisable partout et tout le temps.

Mme Motel souhaite voir afficher des colonnes avec les villes concernées par les programmes d'actions. Sans cette colonne, c'est flou et difficile de se rendre compte où sont les actions.

M. Minier souligne l'intérêt de cela mais qu'il faut bien expliquer que l'eau circule entre les territoires : si on travaille sur l'amont, ça va également servir à l'aval.

Sophie Duchange précise que l'année 2021 est un peu particulière en termes de priorisation (année de transition entre ancien et nouveau contrat). Dans le cadre du nouveau contrat, les actions seront menées principalement sur 4 masses d'eau prioritaires situées en grande partie sur Roche aux Fées Communauté et les EPCI concernés par les départements 44, 49 et 53. Cependant, il y aura toujours des actions d'opportunité sur les masses d'eau non prioritaires. Donc, dans les

années à venir, VHBC et BPLC auront peu d'actions mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'actions, que l'on ne travaille pas ensemble.

M. Lemoine indique qu'il faudrait que ce contrat soit présenté dans les conseils municipaux, on a besoin d'un support pour présenter aux élus.

M. Restif répond qu'en effet la communication est un de nos points faibles. Il faut simplifier les messages, être plus pédagogique. C'est un enjeu bien identifié.

Sophie Duchange précise qu'initialement il y avait un budget plus conséquent prévu pour la communication avec notamment la création d'une vidéo à destination des élus des collectivités sur l'intérêt de restaurer les milieux aquatiques mais que dans le contexte de restructuration actuel, cela n'est pas justifié de faire une vidéo spécifique « Semnon », donc on compte sur l'EPTB pour faire un document de communication dès 2022 à diffuser à l'ensemble des communes.

Mme Motel ajoute que c'est un axe prioritaire, l'EPTB a bien identifié cela.

M. Restif ajoute que dans le volet « amélioration des connaissances » du nouveau contrat, il y a un gros travail prévu sur l'état des masses d'eau et cela mériterait d'être communiqué et partagé par SIG aux communes ; ce point est à travailler avec l'EPTB.

Sophie Duchange précise que des outils existent déjà comme le site de l'EPTB « mon territoire de SAGE » mais il n'est pas forcément connu par le public.

S'agissant des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA), M. Minier demande à quel moment on fait un bilan ?

Marion Pellen répond qu'il y a le comité technique agricole annuel pour échanger des difficultés et réussites de l'année. A 3 ans, il y a un bilan technique et financier à mi-parcours avec des indicateurs de réalisation et enfin, une évaluation à 6 ans avec la notion d'efficacité qui est évaluée et où l'on mobilise des indicateurs de résultat.

M. Restif précise que le suivi et l'évaluation ne sont pas simples, il faudra travailler sur des indicateurs et des suivis plus poussés dans la future unité. Il faut que les MOAA aident à la mobilisation.

M. Minier ajoute que les MOAA doivent également avoir des résultats.

Sophie Duchange ajoute que comme pour le Syndicat, les actions portées par les MOAA sont basées sur le volontariat et que ce n'est pas forcément les MOAA qui font défaut mais plutôt le manque d'adhésion des agriculteurs.

S'agissant de la synthèse financière, Sophie Duchange précise que ce qui est présenté pour 2022 et 2023 ne doit pas être considéré comme acté car ces années relèveront du futur contrat unique de l'unité de gestion Est.

Marion Pellen ajoute que le nouveau contrat du Semnon est basé sur les montants financiers du Programmes De Mesures (PDM) milieux aquatiques du SDAGE Loire-Bretagne ; or, il semble que cette ambition est également souhaitée par les EPCI de l'amont de la Vilaine, le contrat unique sera donc très probablement aussi basé sur cette ambition.

M. Restif ajoute que Pascal Hervé (VP Rennes Métropole) était présent lors du COPIL de validation du Contrat du Semnon et a précisé que l'objectif était bien de réintégrer le travail du Semnon dans le futur contrat unique.

M. Minier complète en rappelant qu'un comité territorial à blanc est prévu la semaine prochaine (22 mars) et que la démarche de programmation du Semnon sera présentée.

Sophie Duchange précise que les montants financiers du PDM sont indicatifs par rapport à la stratégie mise en œuvre. En effet, si on voulait atteindre le bon état des masses d'eau, il faudrait beaucoup plus que l'enveloppe financière décrite. Les travaux milieux aquatiques sont de plus en plus ambitieux et de plus en plus onéreux à réaliser. Ce n'est donc pas avec cette enveloppe que l'on atteindra le bon état d'autant que les dégradations sur le territoire ne s'arrêtent pas.

M. Boudet précise que l'EPTB semble plutôt favorable à ce qui est proposé par le Syndicat mais demande quand est-ce que l'on en aura la certitude ?

M. Restif répond que les syndicats de bassin versant seront dissous fin 2021 et que le transfert du personnel est prévu au 1^{er} janvier 2022.

Sophie Duchange ajoute que le contrat unique va être construit et validé avec les élus du comité territorial à blanc de la future unité Est durant l'année 2021 mais qu'il y aura un relai au niveau du comité syndical du Semnon.

Mme Roux demande ce qui est envisagé à plus ou moins long terme pour communiquer sur les enjeux ? S'il y aura des temps forts organisés pour faire accepter la démarche ?

M. Restif répond que les EPCI vont servir de relais, il va falloir communiquer sur les enjeux et les conséquences financières. Le comité territorial à blanc va aussi réfléchir à cela.

Mme Roux ajoute qu'il est important de communiquer d'abord sur les enjeux puis d'aborder ensuite les conséquences financières.

M. Minier indique que la conférence des Maires est un moyen pour communiquer et sensibiliser les élus, de même que les bulletins municipaux pour la population.

Mme Roux ajoute qu'il y a besoin d'un message collectif fort et visible. Elle précise qu'il faut se raccrocher à des événements nationaux tels que la fête de la nature par exemple pour avoir un éclairage fort.

M. Restif rejoint ce constat qui doit être relayé auprès de l'EPTB afin de toucher l'ensemble des acteurs (citoyens, agriculteurs, entreprises, ...).

M. Henry constate qu'il y a une prise de conscience collective : on est acteur de la qualité et de la quantité d'eau et la ressource en eau n'est pas illimitée et acquise.

Un élu fait remarquer qu'en Loire Atlantique un pompage est arrêté à cause d'une qualité de l'eau trop dégradée.

Sophie Duchange rappelle qu'en Bretagne l'eau du robinet provient principalement des rivières. Peu de gens en ont conscience. Elle ajoute que les travaux de restauration morphologique des cours d'eau contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau. La solidarité financière rural / urbain est intéressante mais il serait aussi intéressant d'envisager également au niveau de l'EPTB une solidarité petit cycle/ grand cycle de l'eau étant donné le lien étroit entre les 2.

Réorganisation du volet gestion des milieux aquatiques de la compétence GEMA et des compétences associées

M. Minier précise que c'est la procédure dérogatoire qui est préconisée.

Sophie Duchange ajoute que les deux procédures sont possibles mais que la procédure dérogatoire sera plus rapide (fin 2021). Elle précise néanmoins que les 2 procédures seront très certainement utilisées selon les EPCI concernés puisque la procédure de droit commun sera très probablement mise en œuvre par certains EPCI du Syndicat du Semnon (notamment ceux limitrophes avec d'autres syndicats de BV et qui vont certainement souhaiter ne pas intégrer l'EPTB Vilaine).